



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

Plaidoyer pour une politique culturelle par la participation
#CultureAvecTous

PRINTEMPS DE LA RURALITÉ

CULTURE DE TERRITOIRE OU TERRITOIRES DE CULTURE ?

Mars 2024

PRINTEMPS DE LA RURALITE CULTURE DE TERRITOIRE OU TERRITOIRES DE CULTURE ?

Nous saluons l'initiative du Printemps de la ruralité ; il est temps de poser un regard sur la vie quotidienne des personnes qui vivent partout sur le territoire.

En effet, la colère sociale est latente dans notre pays, en particulier en milieu rural, et le sentiment d'abandon et d'angoisse face à l'avenir, prégnant : les inégalités territoriales en matière de recul des services publics au premier chef ; l'obligation de recourir à la voiture pour manger, s'éduquer, travailler, se soigner, alors que ce mode de déplacement est sans cesse montré du doigt ; les incertitudes liées au changement climatique ; les difficultés économiques... Toutes ces situations expliquent en grande partie cette perception bien réelle.

La Culture, même éloignée des Institutions publiques et des grands lieux de culture privés lucratifs, est pourtant bien présente partout dans les zones rurales. Les termes de « zone blanche culturelle » font partie de ceux qui abîment le lien avec les personnes vivant dans les espaces ruraux, alimentant à juste titre le sentiment de mépris ressenti et par l'absence de regard éclairé que cela sous-tend, et ce depuis des dizaines d'années.

Partout, il existe des chœurs et compagnies de théâtre amateurs, écoles associatives de musique, de danse, de théâtre, de cirque, des chantiers autour du patrimoine, des citoyens qui s'impliquent pour leur patrimoine, des radios et télévisions associatives, des lieux de pratiques et de citoyenneté, des musées associatifs, des fêtes, festivals et spectacles historiques, des cinémas itinérants, de la diffusion amateur de musique ou de théâtre, associations de parents impliquées dans la vie des conservatoires publics.

Ces « Communs de proximité » répondent aux trois critères interreliés :

- une initiative citoyenne et autogouvernée,
- dont la visée soit l'intérêt général et dont l'accès est ouvert,
- ancrée sur le territoire et son écosystème d'acteurs.

Ce constat peut paraître sévère au regard de la faiblesse objective des moyens consentis au ministère de la Culture vis-à-vis des besoins fondamentaux de la société. Aussi voulons-nous saluer tout particulièrement, ici, l'engagement très pugnace et sincère des agents du ministère de la Culture, tant de l'administration centrale que déconcentrée, ainsi que des agents des Collectivités et des élus locaux. Il faut ici souligner que le sujet des moyens et celui de l'engagement des personnes ne sauraient être confondus.

CULTURE DE TERRITOIRE OU TERRITOIRES DE CULTURE ?

Soutenues par les collectivités locales et, au premier rang desquelles, les Communes, la Culture et les pratiques artistiques et culturelles sont, en zone rurale, organisées directement par les habitants, ensemble, au sein des associations du champ culturel - ou des champs qui utilisent la Culture comme un outil pour satisfaire à leur objet associatif (éducation populaire, tourisme social, lutte contre la pauvreté, défense des droits, environnement...).

Ce faisant, ces habitants, qui s'associent bénévolement pour agir ensemble au sein de la société, se promeuvent ainsi en citoyens actifs. Ils favorisent la cohésion sociale. Leur démarche même est émancipatrice. Elle est d'une importance fondamentale au vu de l'état de notre société, qui voit grandir sans cesse l'individualisme et même l'isolement social (12% des Français en 2023 se trouvent en état d'isolement social total¹). Est-il besoin de rappeler, à cet égard, qu'une société n'est pas une addition de personnes, les unes à côté des autres, mais existe seulement lorsqu'il y a des liens qui unissent ces personnes les unes aux autres ?

Si l'Éducation nous promet d'habitants en citoyens et la vie associative de citoyens en citoyens actifs, la Culture, lorsque la prise en compte des droits culturels est effective, nous permet de former un Peuple. Car ce qui caractérise le citoyen dans notre République est le fait qu'il soit éclairé et puisse exercer son esprit critique. Mais ce qui caractérise un peuple est la culture partagée par ceux qui le composent. C'est la raison pour laquelle l'existence de cette culture menée par les citoyens eux-mêmes est si précieuse pour nous tous.

Aussi nous apparaît-il vain de vouloir réparer la démocratie -dans les territoires ruraux comme ailleurs- sans s'occuper de ce qui en constitue ses fondations : l'Éducation et la Culture.

Nous devons réaffirmer haut et fort que les droits culturels sont l'un des droits humains et que ceux-ci sont indissolublement lié entre eux. Ils en ont les mêmes limites, mais font qu'il ne peut y avoir une politique culturelle en soi mais doivent être pris en compte dans toutes les politiques, y compris en zone rurale.

Nous réaffirmons que les politiques culturelles (que l'on évoque sous les termes de démocratisation, action culturelle, démocratie culturelle...) ne doivent pas être opposées les unes aux autres mais sont complémentaires.

Nous réaffirmons que les droits culturels ne s'opposent pas à la démocratisation de la culture et qu'ils ne doivent pas constituer le passage d'une politique de l'offre à celle de la demande.

Nous réaffirmons qu'il est urgent de sortir de la conception figée d'une culture des « racines » pour transformer ces racines en « ressources culturelles » à partager, et que c'est la seule solution pour reconnaître **l'identité de chacun mais aussi réussir à construire l'identité de chaque territoire et de notre pays.**

Nous réaffirmons que la Culture d'un territoire et d'un pays est constituée de l'ensemble des ressources culturelles mises en partage par les personnes qui y vivent et les institutions publiques qui y sont présentes. Il nous faut donc **partir de ce qui fait Culture pour les personnes qui y vivent** et réorienter les moyens des Institutions publiques afin qu'elles constituent réellement des centres ressources pour les pratiques artistiques et culturelles du territoire. Les uns avec les autres et non les uns *ou* les autres. Les politiques de rayonnement ne devraient plus jamais s'envisager du haut vers le bas mais s'appuyer sur les acteurs associatifs locaux dès la construction même des projets.

Les droits culturels sont effectifs lorsque, dans le respect de la diversité :

- **la création est libre ;**
- **la diffusion est libre ;**
- **chacun peut prendre part librement à la vie culturelle ;**
- **et participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques culturelles.**

¹ Fondation de France, *Étude solitudes*, janvier 2024.

La COFAC fait 27 propositions qui visent à rendre plus fluide les politiques culturelles en zone rurale en facilitant la continuité des initiatives -d'où qu'elles viennent- et à soutenir et valoriser les actions des bénévoles des associations lorsqu'elles en sont à l'initiative ou le relai sur le terrain.

DEMOCRACIE CULTURELLE ET DIALOGUE CIVIL

Agir, dans des alliances à échelle territoriale, avec le tissu associatif local et en créant des solidarités entre les acteurs pour faire naître les projets culturels au plus proche des personnes.

Mettre en cohérence les objectifs de la démocratie culturelle avec la méthode d'animation et de pilotage de la politique culturelle des territoires ruraux en ménageant, à rebours du principe des appels à projets, les temps de mise en relation entre les acteurs concernés, de co-construction, d'implantation et d'appropriation du projet et en donnant toute leur légitimité aux démarches d'expérimentation, de tâtonnement et d'adaptation qui contribuent au renforcement de la cohésion sociale, du sentiment de citoyenneté et de dignité.

Renforcer les moyens des coordinations associatives et les têtes de réseaux afin de faire des économies d'échelle en mutualisant les fonctions supports et accompagner les projets locaux en leur apportant l'ingénierie nécessaire. Contrairement au monde sportif, où les pratiques professionnelles financent la pratique amateur, les pratiques culturelles et artistiques amateur et professionnelles ont trop longtemps été opposées les unes aux autres, ce qui est un non-sens au regard des Droits culturels. Contrairement aux autres champs associatifs, la structuration du tissu associatif culturel n'a jamais été accompagné, ce qui laisse la majorité des associations culturelles rurales sans appui pour la construction de leurs projets.

Lors de l'organisation des Consultations des habitants ou des Conventions citoyennes locales de la Culture, associer dès l'amont les associations culturelles locales lors du cadrage et les impliquer dans la mise en œuvre, car la construction de l'intérêt général relève de la prise en compte des intérêts individuels ET des intérêts collectifs. Ces modes de construction des politiques publiques ne sont pas un sondage mais un travail collectif.

Faire la lumière sur la répartition des compétences entre État et collectivités. La décentralisation doit permettre la vitalisation des cultures locales sans exclure les ressources d'autres cultures. Les ressources culturelles permettent l'émancipation des individus, non leur enfermement dans une culture locale exclusive.

Affecter à chaque DRAC, avec les moyens alloués nécessaires, un délégué à la Culture dont la mission puisse être directement co-organisée avec les associations. Pour que, en milieu rural comme ailleurs, la Culture soit pleinement ce qui se pratique en commun, ce qui relie les personnes et non pas seulement un loisir ou une consommation de biens culturels.

Décliner des chartes d'engagements réciproques COFAC/DRAC dans les territoires, les rendre tripartites en associant à leur construction les collectivités locales, afin de nouer, dans chaque territoire et domaine d'activité, une relation fondée sur la confiance et la transparence.

REFORME DES POLITIQUES PUBLIQUES

Constituer des équipements mutualisés des salles rurales pour le spectacle vivant (salles des fêtes, gymnases, tiers lieux, écoles...) gérés par le secteur associatif et notamment en permettant à des jeunes en insertion de ces territoires d'y contribuer, plutôt que de construire de nouveaux équipements.

Ouvrir le Conseil d'Administration des institutions culturelles publiques aux acteurs associatifs culturels du territoire.

Moduler les aides publiques en fonction des politiques de co-constructions réelles menées par les institutions publiques.

Ne pas considérer que seul l'essaimage du travail des professionnels de la culture permettra de construire une culture de territoire -et aux personnes qui y vivent de s'émanciper- mais développer des concepts vraiment novateurs, adaptés, appropriables localement tels que des scènes culturelles Art et territoires, les scènes culturelles de proximité.

La transition écologique et la décarbonation de la culture est propice à mettre l'accent sur les plus petits événements répartis partout sur le territoire plutôt que sur ceux impliquant des déplacements pour le public.

Réformer l'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) car ni les associations rurales ni les petites communes ne parviennent à boucler les projets de restauration du patrimoine en respectant l'annualité des finances publiques.

PRATIQUES EN AMATEUR

Soutenir les pratiques des amateurs et reconnaître que les pratiques artistiques et culturelles sont l'expression la plus immédiate des droits culturels ; ceci est particulièrement important pour la reconnaissance de la dignité des personnes vivant en zones rurales puisqu'elles bénéficient difficilement des activités culturelles proposées par les institutions.

Reconsidérer l'éducation artistique et culturelle comme un parcours tout au long de la vie, en prenant en compte en premier lieu l'éloignement ; parce que la culture est un dialogue permanent entre les expériences individuelles, enfants, adolescents, jeunes adultes, adultes et seniors sont pleinement concernés. Comme un écosystème qui regroupe tous les types d'acteurs. L'EAC forme ensemble futurs professionnels et amateurs, fait intervenir des praticiens, enseignants, médiateurs... Une politique de développement de l'EAC ne peut se réduire à privilégier un nombre restreint de parties prenantes tels que les établissements spécialisés. Il est donc urgent de revoir le processus d'agrément et la plateforme Adage avec l'Éducation nationale afin que les associations culturelles des territoires puissent mieux s'impliquer dans l'École. Comme un processus de « partage entre les pairs » car, en éducation artistique et culturelle, l'enseignement « descendant » ne saurait suffire. L'EAC est, par nature même, indissociable des échanges horizontaux, qui participent de la *découverte*, au sens le plus fort. S'y inscrivent les transmissions intergénérationnelles, indispensables à la perpétuation de la culture.

Mener une nouvelle étude complète sur l'état des pratiques des 23 millions de praticiens amateurs, comportant un volet précis des zones rurales. La dernière ne permet plus d'avoir une vision précise de la situation et la fiche des chiffres clés 2022, bien que fort bienvenue, laisse encore de nombreuses zones d'ombre.

Soutenir la création contemporaine. Une société dynamique et émancipatrice, qui ne craint pas les changements, est celle qui ménage une place à la création et à l'imagination. Nous soutenons une politique d'appui à la création contemporaine, encourageant les innovations et la qualité artistique. La création contemporaine des amateurs ne s'oppose pas à celle des professionnels. Ceci est d'autant plus important dans un monde en profonde mutation que, ouvrir les imaginaires, permettre le « pas de côté » contribuent à pouvoir imaginer demain et à faire reculer les peurs. Cette politique doit être menée en faveur des créateurs professionnels mais aussi des amateurs, afin que ses fruits perdurent dans la société de demain. Le besoin de lien social et de vie culturelle dans les territoires ruraux comme ailleurs est constant. Il est nécessaire que les pouvoirs publics calibrent leur action afin de garantir la permanence de la création des amateurs et des professionnels dans chaque territoire.

Favoriser les résidences d'artistes qui permettent l'échange et le compagnonnage avec les praticiens amateurs du territoire.

FINANCEMENT

Pérenniser et renforcer les têtes de réseaux associatifs culturels en développant le financement de la structuration des associations culturelles par la mise en place d'un compte automatique de soutien, sur le modèle du CNC, financé par une taxe sur les plateformes de consommation de contenus en ligne (Netflix, Amazon, Canal + ...). Renforcer les réseaux d'acteurs à l'échelle locale, nationale et européenne pour permettre de favoriser les échanges, les partages d'expérimentations locales et la mutualisation des ressources.

Comme le recommande le Conseil d'État, privilégier les Appels à manifestation d'intérêt (AMI) sur les appels à projets au regard de leur construction et de leur évaluation plus légères. En zone rurale, les besoins d'appui administratifs sont colossaux et cette simplification encore plus nécessaire qu'ailleurs.

Privilégier la pluriannualité des subventions de fonctionnement au vu de l'objet associatif, parce que celle-ci est une garantie indispensable de bonne approche de la démocratie culturelle et simplifier les dossiers de demande de subvention afin de les rendre accessibles à tous les bénévoles... même ceux qui n'ont pas « bac+5 » ! Car cette inégalité d'accès à la capacité à prendre des responsabilités induit de facto une forme de citoyenneté active à deux vitesses et contre-productive. Référons-nous simplement ici à la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et à la circulaire du premier Ministre du 29 septembre 2015 qui a ont apporté claire définition de la subvention. Ces textes engagent les acteurs publics dans ce sens. Lorsque l'usage des appels à projet en matière culturelle se justifie, ils doivent être co-construits avec les acteurs de terrain.

Faire connaître le mécénat et le mécénat de compétence aux TPE-PME des territoires ruraux afin d'amplifier les possibilités de financement aussi bien des micro-projets que de ceux ayant plus d'ampleur.

Permettre aux associations d'avoir recours au FSE pour financer leurs projets, en finançant notamment par le FSE lui-même des centres d'appui collectifs, ou encore en inversant la charge de la rédaction des dossiers (comme expérimenté en région PACA), en constituant des fonds d'avance (rappelons que les petites associations ne peuvent pas faire l'avance des budgets de leurs projet et ne peuvent attendre plusieurs années pour être remboursées), en mettant fin au « surcontrôle » et en s'alignant strictement sur ce qui est demandé par la Commission européenne (aujourd'hui 30% du montant du budget des projets sont consacrés aux contrôles)

Créer un fonds de garantie des avances en fonds propres des associations culturelles rurales pour redonner confiance et relancer la programmation des événements et l'embauche des artistes, techniciens et techniciennes.

Prendre en compte la valorisation du bénévolat dans le calcul de la part du budget des projets ruraux pour l'attribution des subventions car les associations en milieu rural fonctionnent très majoritairement sur le bénévolat.

FORMATION

Développer la formation croisée des acteurs à l'échelle d'un territoire pour leur permettre de se connaître, d'échanger des constats, des concepts et des méthodes ; en d'autres termes, faire « culture commune » avant de travailler ensemble.

Faire mieux connaître les droits culturels et leurs implications, car ce concept reste obscur, parfois même méconnu, pour nombre d'élus, de fonctionnaires territoriaux et d'acteurs civils.

Pour en savoir plus et télécharger le plaidoyer :

- <https://cofac.asso.fr/wp-content/uploads/2025/04/Plaidoyer-Printemps-de-la-ruralite-contribution-de-la-COFAC.pdf>
- <https://cofac.asso.fr/wp-content/uploads/2025/04/Barometres-COFAC-Printemps-de-la-ruralite.pdf>

Plaidoyer



Synthèse Baromètres





Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

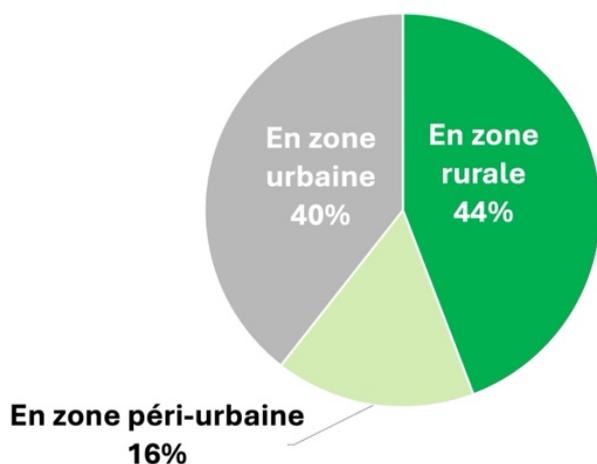
PRINTEMPS DE LA RURALITÉ

CULTURE DE TERRITOIRE OU TERRITOIRES DE CULTURE ?

Focus sur les résultats des 6^e et 7^e baromètres
de la COFAC par zones d'implantations
(rurale/péri-urbaine/urbaine) des associations
culturelles répondantes

Mars 2024

Typologie des associations répondantes du 7^e Baromètre de la COFAC



**Nombre d'associations
répondantes :**

- Zone rurale : 195
- Zone péri-urbaine : 72
- Zone urbaine : 174

7^e Baromètre

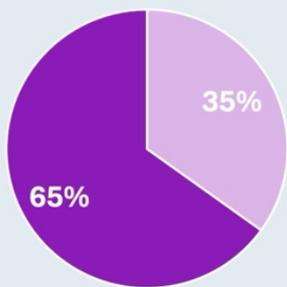
Sondage en ligne adressé aux responsables des associations culturelles du
29 novembre 2023 au 8 janvier 2024. ➤ 441 réponses reçues.



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

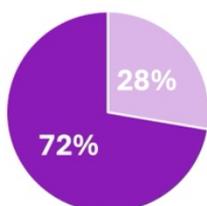
Avez-vous un ou plusieurs salariés ?

sur l'ensemble du territoire

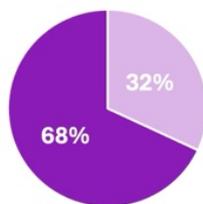


■ Oui
■ Non

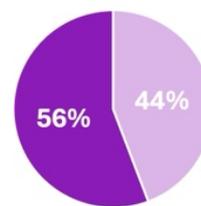
les associations actives dans l'espace rural ont un plus faible taux d'emploi salarié. Leurs activités reposent donc majoritairement sur le bénévolat.



Zone rurale



Zone péri-urbaine



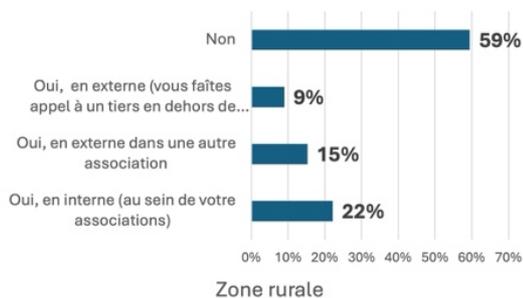
Zone urbaine

Vos bénévoles ont-ils accès à des formations sur la gestion associative ? (plusieurs choix possibles)

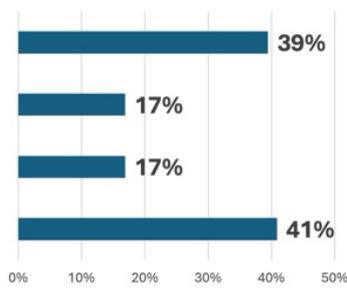
sur l'ensemble du territoire



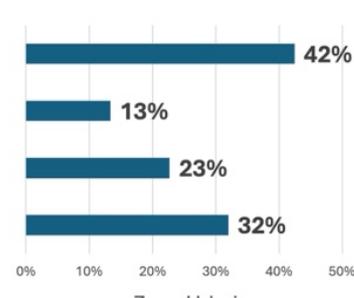
Plus de la moitié des bénévoles agissant en zone rurale n'ont pas accès à des formations.



Zone rurale

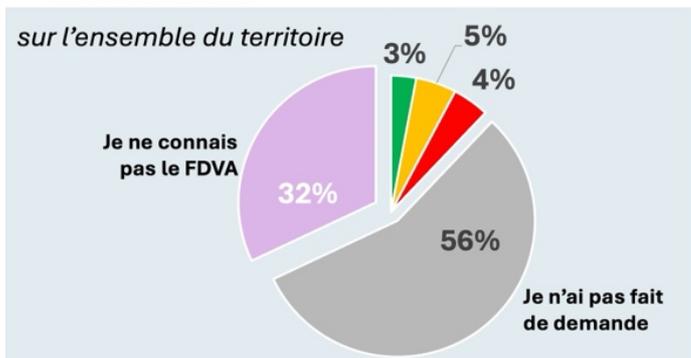


Zone péri-urbaine



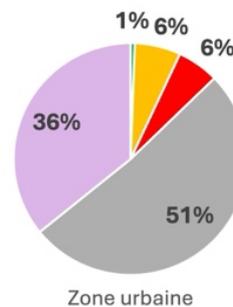
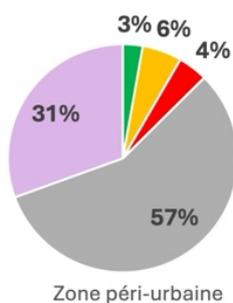
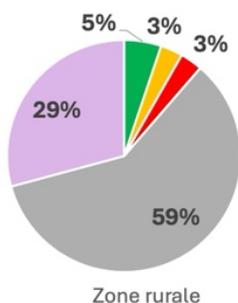
Zone Urbaine

Avez-vous fait une demande de Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) Formation des bénévoles ?

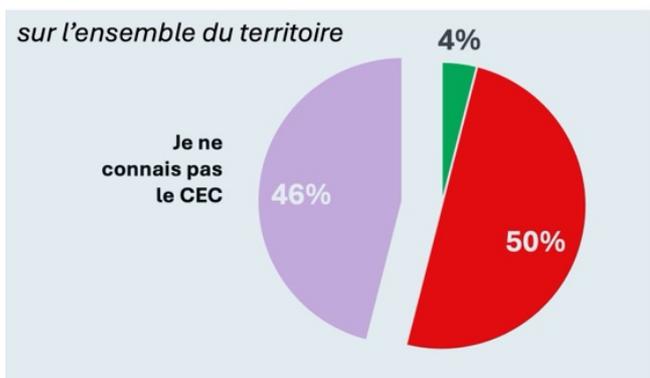


- Oui, elle m'a été accordée en totalité
- Oui, elle m'a été accordée partiellement
- Oui, mais elle m'a été refusée
- Non
- Je ne connais pas ce dispositif

Les taux de dépôt et d'obtention du FDVA sont quasi identiques sur tous les territoires

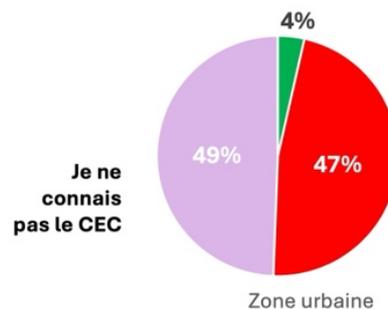


Déclarez-vous les heures de vos responsables bénévoles sur leur Compte Engagement Citoyen (CEC) ?



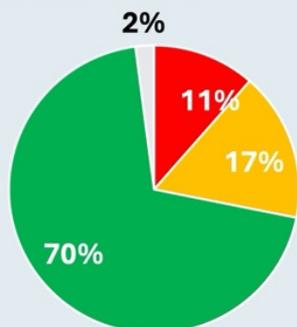
- Oui
- Non

Comme le FDVA, le CEC souffre d'un déficit de notoriété global. On observe une plus forte utilisation dans les zones péri-urbaines.



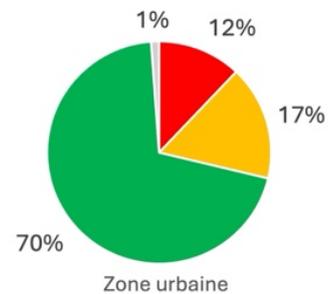
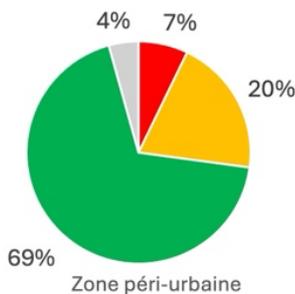
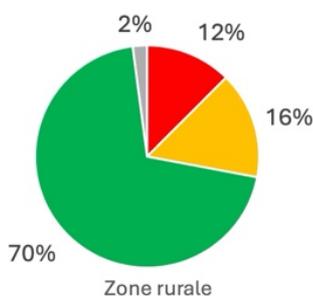
Avez-vous rencontré des difficultés en matière de trésorerie en 2023 ?

sur l'ensemble du territoire



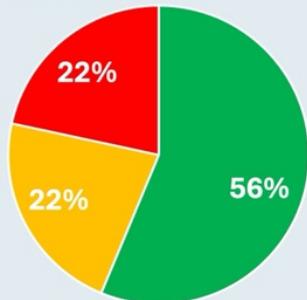
- Oui, de manière récurrente
- Oui, de manière ponctuelle
- Non
- Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question

Les difficultés de trésorerie touchent l'ensemble des associations, indépendamment de leur localisation.



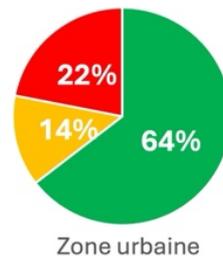
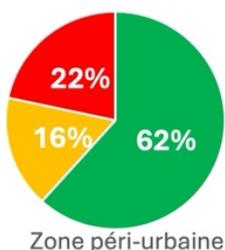
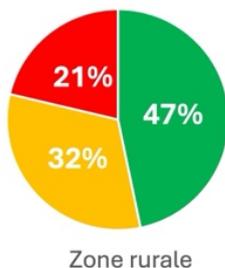
En 2023, les associations culturelles ont collaboré avec les institutions culturelles publiques :

sur l'ensemble du territoire



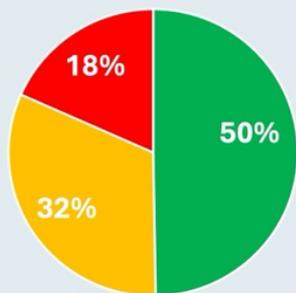
- Oui
- Non, mais nous ne le souhaitons pas
- Non, nous n'avons pas réussi à trouver

Entre renoncement et échec : des difficultés de coopération entre associations situées en zones rurales et institutions culturelles publiques, liées principalement à l'éloignement.



En 2023, les associations culturelles ont collaboré avec un établissement scolaire public ou privé :

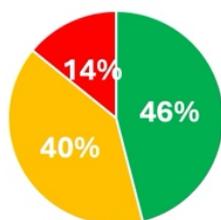
sur l'ensemble du territoire



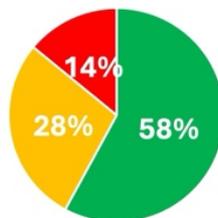
- Oui
- Non, mais nous ne le souhaitons pas
- Non, nous n'avons pas réussi à trouver

Un plus grand renoncement aux collaborations avec l'éducation nationale.

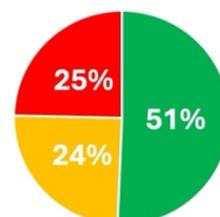
les difficultés de référencement sur la plateforme ADAGE et la faiblesse de l'emploi associatif en zone rurale influent fortement sur ces résultats.



Zone rurale



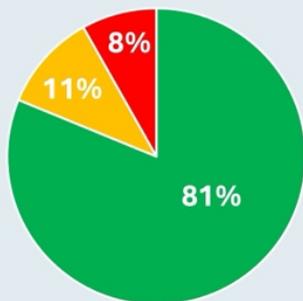
Zone péri-urbaine



Zone urbaine

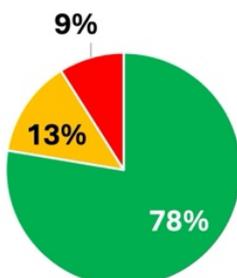
En 2023, les associations culturelles ont collaboré avec une autre structure associative :

sur l'ensemble du territoire

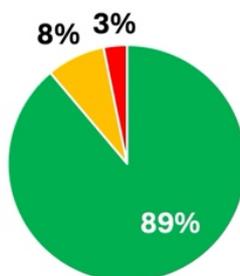


- Oui
- Non, mais nous ne le souhaitons pas
- Non, nous n'avons pas réussi à trouver

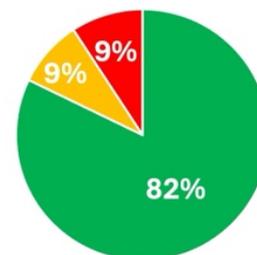
3 associations culturelles sur 4 coopèrent avec d'autres associations en zone rurale



Zone rurale



Zone péri-urbaine

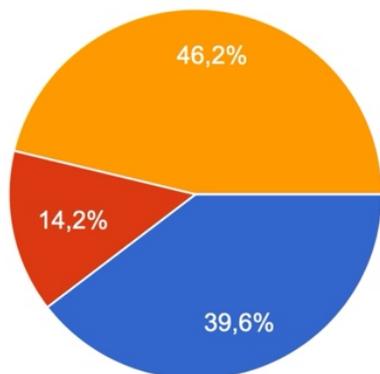


Zone urbaine

6^e baromètre de la COFAC (mai/juin 2023)

Votre association est située :

331 réponses



Nombre d'associations répondantes :

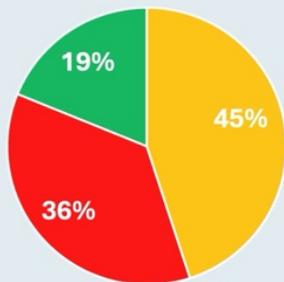
- en zone rurale: 131
- en zone périurbaine : 47
- en zone urbaine: 153

6^e Baromètre

Sondage en ligne adressé aux responsables des associations culturelles du 22 mai au 26 juin 2023. > 331 réponses reçues.

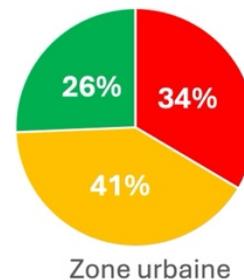
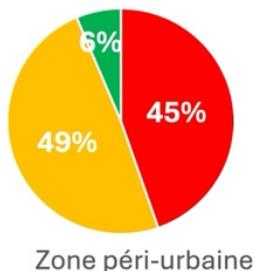
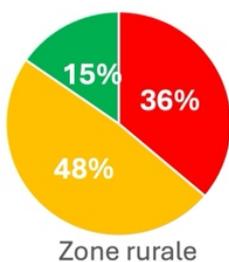
Par rapport à la période d'avant crises (2019), le nombre de vos adhérents a :

sur l'ensemble du territoire



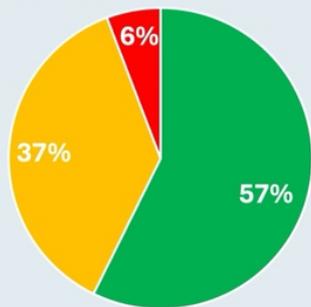
- a diminué
- augmenté
- est resté stable

Plus d'un tiers des associations en zone rurale à moins d'adhérents qu'avant 2019.



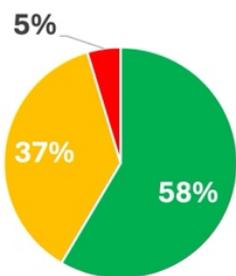
Depuis le printemps 2022, avez-vous des bénévoles responsables qui ont arrêté leur engagement ?

sur l'ensemble du territoire

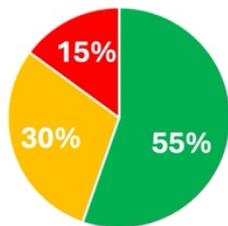


- Non
- Oui, un peu
- Oui, beaucoup

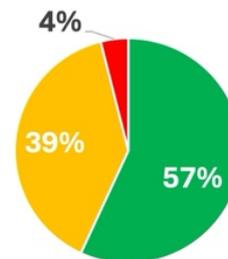
La crise de recrutement du bénévolat de responsabilité frappe également en zone rurale...



Zone rurale



Zone péri-urbaine



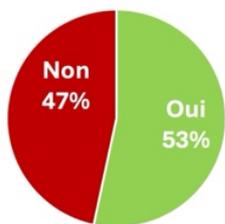
Zone urbaine

Avez-vous réussi à les remplacer ?

sur l'ensemble du territoire



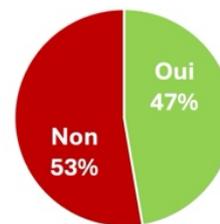
...avec une plus grande difficulté à remplacer les responsables bénévoles.



Zone rurale (60 réponses)

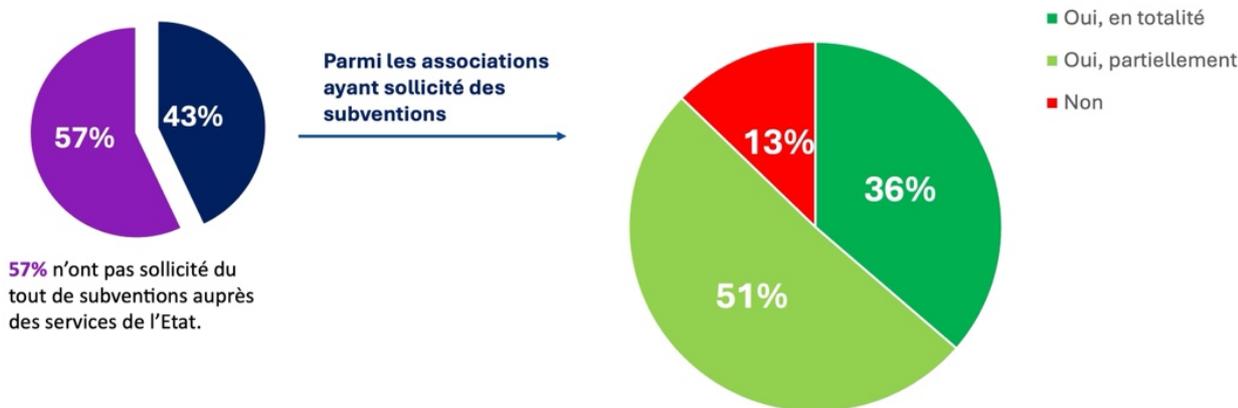


Zone péri-urbaine (25 réponses)



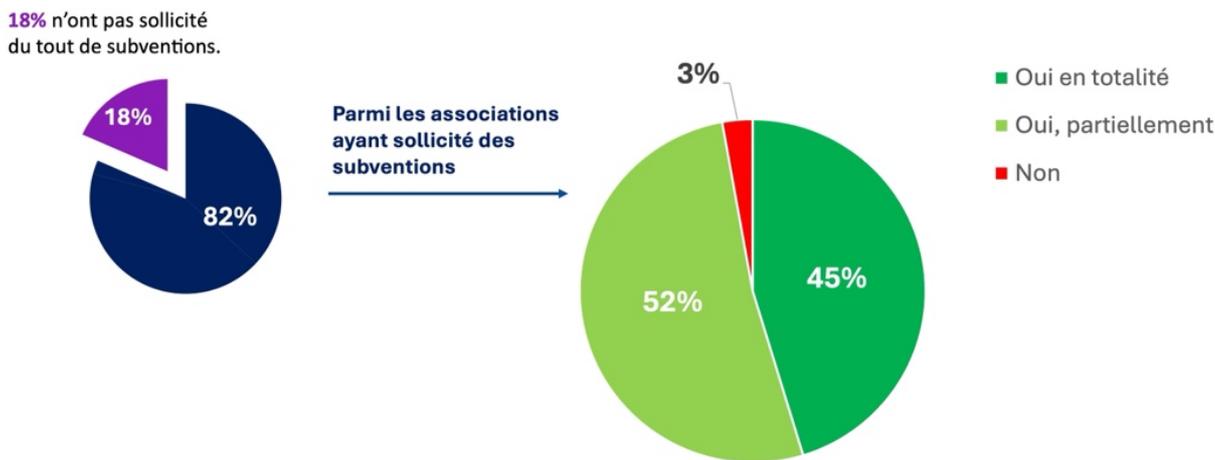
Zone urbaine (74) réponses

Les subventions sollicitées auprès des services de l'État en 2022 vous ont-elles été accordées (ministères, DRAC, FDVA,...) ? En zone rurale



parmi les **43 % d'associations** répondantes et situées en zone rurale qui ont sollicité des subventions auprès des services de l'Etat, plus de **8 associations sur 10** ont été soutenues.

Les subventions sollicitées auprès des services des collectivités territoriales en 2022 vous ont-elles été accordées (Régions, département, communes, agglomérations...) ? En zone rurale



Parmi les **82% des associations** répondantes et situées en zone rurale, qui ont sollicité des subventions aux collectivités territoriales, **97% ont été soutenues**.

Les subventions locales sollicitées en 2023 qui vous ont été accordées ou versées, sont, par rapport à 2022 :

■ supérieures ■ égales ■ inférieures ■ nous n'avons pas encore la notification

sur l'ensemble du territoire



Si elles ont globalement reculé de manière forte sur l'ensemble du territoire, les subventions ont moins baissé en zone rurale en 2023.

En zone rurale

20% n'ont pas sollicité du tout de subventions.



PRINTEMPS DE LA RURALITÉ

CULTURE DE TERRITOIRE OU TERRITOIRES DE CULTURE ?

Focus sur les résultats des 6^e et 7^e baromètres de la COFAC par zones d'implantations (rurale/péri-urbaine/urbaine) des associations culturelles répondantes

Mars 2024



Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication

22 rue Oberkampf
75011 PARIS
Tél. 01 43 55 60 63
cofac.coordination@cofac.asso.fr
www.cofac.asso.fr





Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

22 rue Oberkampf
75011 PARIS
Tél. 01 43 55 60 63
Cofac.coordination@cofac.asso.fr